ser d'une manière efficace la comptabilité et le contrôle des émissions.

Pas d'impôts nouveaux

Au point de vue des recettes nouvelles à escompter, M. de Lasteyrie considère qu'après étude faite par ses services, il n'est pas possible d'envisager dès à présent ni la création d'impôts à grand rendement, ni le relèvement du taux des impôts existants.

Il proposera par contre une série de mesures propres à améliorer l'assiette et le recouvrement de certains impôts, notamment de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de celui sur la taxe de luxe.

Il estime que d'ailleurs, la crise industrielle passée et l'assiette des impôts actuels améliorée, il est permis de prévoir une plus value de recettes de 3 à 4 milliards dans quelques années.

Des économies

Il a indiqué enfin les conditions dans lesquelles serait réalisée la disposition de la dernière loi des finances relative à la réduction jusqu'à concurrence de 50.000 du nombre des fonctionnaires.

Il a ajouté que la réforme était déjà entrée en application et que l'économie qui en résulterait pouvait être évaluée à près de 300 millions.

Enfin, entrant dans la voie de l'exploitation industrielle de certains services d'Etat le Ministre a dit qu'il présenterait un budget des Postes, Télégraphes et Téléphones jouissant de l'autonomie financière. La commission se réunira à nouveau demain.

Une histoire de sorciers au pays de Bretagne

Une magicienne et un curé cherchent à expulser « le diable »

Lorient, 4 mai. — Le parquet et la gendarmerie de Belle-Isle ont dû se transporter au village de Tybair, commune de Locmaria, pour ramener le calme parmi la population, affolée par une nouvelle affaire de sorcellerie.

Depuis quelque temps, on racontait que, depuis le passage d'une sorcière venant du continent, le village tout entier était hanté.

Une jeune fille, Marie Clement, avait eu « le sang glacé jusqu'à la ceinture » ; son père, le cultivateur Pierre Clément, âgé de 53 ans, était lui-même possédé par le diable, car « sa langue remuait dans sa bouche sans qu'il puisse parler ». D'autre part le fermier Samzun, dont le fils était fiancé à la jeune fille « au sang glacé », accusait son voisin Clément de lui avoir jeté un sort car ses vaches dépérissaient à vue d'œil et on lui assurait qu'elles ne donneraient plus jamais de lait.

Bref, les deux familles s'étaient brouillées à mort et un malheur était à craindre. Les marins du village affirmaient que seule la sorcière inconnue était cause de tout cela. Aussi la surexcitation allait-elle croissant parmi les villageois de Tybair, d'Arzy et de Locmaria, quand, heureusement, se produisit l'intervention des gendarmes.

Ceux-ci ne tardèrent pas à être fixés. Ils interrogèrent le cultivateur Clément qui, tout tremblant, leur confessa que, depuis le mois de novembre, sa maison était hantée ; des êtres méchants venaient chez lui, la nuit, bien qu'il se verrouillât, en passant par un trou à rat. C'étaient les mêmes esprits qui glaçaient le sang de sa fille ; aussi s'était-il décidé à consulter une devineresse connue sous le nom de la Sorcière de Crach.

Celle-ci passa la mer pour se rendre à Tybair où, pour la recevoir, on garnit la maison de draps blancs et on alluma des cierges. La sorcière Louise Le Rosnarho, âgée de 50 ans, tout en procédant aux incantations d'usage, frotta le corps de la jeune fille au sang glacé avec des philtres de sa composition et tenta d'expulser l'esprit du diable qui, selon Clément « se battait chaque nuit avec son chat ».

Mais la magicienne annonça qu'elle ne pouvait rien seule et qu'il fallait que le recteur de Locmaria vint bénir la maison. Elle reçut pour sa consultation 75 francs.

Le curé vint effectivement et, ainsi que le naïf paysan l'écrivait à la sorcière dans une lettre que le juge d'instruction a saisie, il bénit la maison pour expulser définitivement l'esprit du diable et, depuis, le calme serait revenu. Toutefois, le fermier Clément demeure persuadé que le malin esprit continue à fréquenter son village et que la nuit un « physique » (sic) passe dans sa maison.

Le parquet est bien décidé à avoir le dernier mot dans cette mystification. Il est un sort que la pythonisse de Crach ne pourra conjurer : c'est celui qui la conduira à comparaître devant le tribunal correctionnel de Lorient.

Une trêve en Irlande

Dublin, 4 mai. — Les chefs militaires de l'Etat libre et ceux des rebelles ont convenu de proclamer une trêve à partir d'aujourd'hui à 16 heures jusqu'à lundi 16 m., afin de rechercher la base d'un règlement permanent.

Les troupes des deux armées coopèreront au maintien de l'ordre pendant la trêve.

Un garde-champêtre voleur et... assassin ?

Il a avoué avoir dépouillé une aubergiste assassinée

Montbéliard, 4 mai. — Le 21 août 1921, à Montecheroux, Mme Vve Hiern, aubergiste, était trouvée morte, le crâne défoncé. Le vol était le mobile évident du crime, il portait sur une quarantaine de mille francs en valeurs, et sur de l'argent liquide. On soçonna des parents, dont l'alibi put être établi, et l'affaire fut classée.

Or, ces jours-ci, à une succursale de la banque d'Audincourt, un nommé Constant Herbaut, tenta par trois fois de négocier des valeurs ayant appartenu à la victime, et frappées d'opposition.

Une filature habile a permis d'arrêter Simon Vannier, 26 ans, ex-garde champêtre, à Montecheraux, alias Herbaut, qui sans tergiverser déclara avoir acquis loyalement ces valeurs ; mais une perquisition opérée chez lui a fait découvrir un autre paquet de titres valant une vingtaine de mille francs, et d'autres documents. Vannier a avoué, le vol, qu'il dit avoir commis le lendemain du meurtre, mais il se défend d'être l'assassin.

Un forgeron, Veber Auguste, 40 ans, inculpé de tentative de négociation de valeurs frappées d'opposition et un marchand forain, installé à Audincourt, ont été également arrêtés.

Lors de la première instruction, Vannier, alors garde-champêtre, guidait les magistrats instructeurs et dirigeait les recherches.

Le Voyage Présidentiel

M. MILLERAND EN CORSE

Après une traversée mouvementée, le Président de la République a débarqué hier matin à Propriano en Corse.

M. Millerand, reçu par les notabilités est parti aussitôt en auto pour Sartène où il est arrivé une demi heure après. La population lui a fait un accueil enthousiaste.

Le Président assista à un déjeuner de 500 couverts servis sous la tente.

Au dessert, M. Millerand pria le Maire de se faire l'interprète de ses remerciments auprès de la population de Sartène pour l'accueil chaleureux qui lui a été fait à son arrivée en Corse et lève son verre à Sartène.

Le Président est reparti à 13 h. pour Propriano où il s'est embarqué sur l' «Edgar Quinet » pour Ajaccio où il est arrivé ' 15 h. 45.

Après la réception par les autorités, le cortège se forme, les voitures traversent la place des Palmiers, la rue Fesch, et le Cours Napoléon, pour aller à la Préfecture.

Les hautes maisons d'Ajaccio sont pavoisées, à toutes leurs fenêtres se pressent un grand nombre d'Ajacciens.

Du haut des arcs de triomphe qui barrent les rues des fillettes jettent des fleurs au Président.

C'est dans un grand cri de « Vive Millerand », Vive la République » que le parcours s'effectue.

Le Président s'est reposé pendant une heure à la Préfecture où les réceptions officielles eurent lieu à 17 heures.

M. Millerand s'est rendu ensuite à pied à la maison de Napoléon.

M. Millerand a assisté hier à la Préfecture, à un grand dîner offert par le Conseil général.

Le Président, y a pris la parole et a préconisé pour la Corse une autonomie administrative.

La mystérieuse affaire d' "espionnage"

Paris, 4 mai. — En raison du mystère observé, l'affaire d'espionnage qui vient d'aboutir à l'arrestation d'Henri Coudon, dit Méric, François Bettemps et Marthe Morissonaud paraît devoir être, disent les uns, appelée à un certain retentissement.

Les arrêtés, dit-on ne seraient que des comparses et des arrestations sensationnelles seraient imminentes. D'autre part, on annonce que l'affaire apparaît maintenant moins grave qu'on ne l'avait supposé.

Un fou a voulu tuer sa femme

Cherbourg, 4 mai. — A Equeurdreville, un maître armurier de la marine, atteint de neurasthénie par suite des fatigues de la guerre, a frappé sa femme de trois coups de tiers-point. La victime a eu le poumon droit perforé et deux blessures à l'omoplate. Son état est grave.

Les médecins ont déclaré que le mari avait agi sous l'influence d'un accès de folie furieuse. La blessée a refusé de porter plainte.

La civilisation dans nos colonies

Dans un dîner offert par un cheik à M. Millerand, celui-ci a eu l'heureuse surprise de se voir présenter une salade à l'huile de table des Chartreux.

Ils s'y connaissent vraiment les Marocains.

9548.

DERNIÈRE HEURE

LE TRAITE DE RAPALLO devant la Commission des Réparations

Après examen, des observations ont été ::: adressées au Gouvernement allemand :::

Paris, 4 mai. — La Commission des Réparations communique la note suivante :

La Commission des Réparations au Gouvernement allemand,

La Commission des réparations a l'honneur d'accuser réception de la lettre du gouvernement allemand, en date du 29 avril 1922, lui transmettant le texte officiel du traité de Rapallo.

Les observations présentées

Après un premier examen et sans préjudice de toutes autres observations qui pourraient être ultérieurement présentées, la Commission désire faire dès maintenant les observations suivantes :

I. — Dans l'article 2 du traité de Rapallo, le gouvernement allemand renonce à toutes revendications relatives à la mise en application des lois et mesures de la République des Soviets qui ont affecté les ressortissants allemands, leurs droits privés, les droits du Reich ou ceux des Etats allemands. Cette renonciation, formulée en terme généraux, ne comporte ni restriction, ni réserve.

La Commission des réparations fait observer que le gouvernement allemand ne saurait renoncer aux droits qui ont été ou devront être transférés par ledit gouvernement à la commission, en exécution de l'article 260 du traité de Versailles. La Commission suppose que telle n'a pas été l'intention du gouvernement allemand, ni du gouvernement de la République des Soviets. Toutefois, pour qu'aucun doute ne puisse subsister à cet égard ,la Commission des réparations demande au gouvernement allemand de lui confirmer qu'il en est bien ainsi.

II. — La renonciation de l'article 2, telle qu'elle est rédigée, paraît s'appliquer aux droits du Reich et des Etats allemands. Se référant à l'article 248 du traité de Versailles, la commission des réparations désirerait recevoir le détail complet de tous droits du Reich et des Etats allemands ayant pu faire l'objet d'une renonciation et être informée des raisons pour lesquelles l'assentiment de la Commission n'a pas été demandé au préalable.

III. — Etant donné que le traité a été conclu sans l'avis de la commission, en date du 21 mars dernier, la commission se croit justifiée à supposer qu'aucune charge nouvelle poru le budget du Reich n'est envisagée comme devant résulter du traité, soit par exemple, pour le paiement d'indemnité à des ressortissants allemands pour des droits et intérêts situés en Russie et sur lesquels porte la renonciation, soit pour des garanties ou subventions se rattachant aux facilités économiques que l'on se propose d'accorder pour coopérer à la reconstruction de la Russie. La commission sera toutefois heureuse de recevoir des assurances explicites sur ce point.

IV. — Tout en reconnaissant les efforts que le gouvernement allemand se propose de faire pour coopérer au relèvement économique de la Russie et rétablir lse relations commerciales normales entre la Russie et l'Allemagne, la commission croit de son devoir de veiller à ce que soient fournies toutes les garanties possibles que les obligations assumées par l'Allemagne à cet égard n'entraveront pas l'exécution régulière de celles que le traité de Versailles a imposées à cette puissance envers les puissances alliées. La commission se réserve donc le droit d'examiner de temps à autre les effets de l'application du traité de Rapallo et de prendre toutes mesures que les circonstances pourront rendre désirables pour protéger ses privilèges et les intérêts des dites puissances.

Il doit être entendu que la commission a borné ses remarques dans la présente lettre aux questions d'ordre pratique qui rentrent directement dans sa compétence. Il sort évidemment des attributions de la commission de s'occuper de questions particulières affectant les stipulations du traité de Versailles qui sont hors de sa compétence et de toutes questions générales résultant soit du texte même du traité de Rapallo, soit des circonstances dans lesquelles il a été conclu. — G. B. — Signé : Dubois, John Bradbury.

L'attitude de la France à la Conférence de Gênes

L'Union avec la Belgique sera fermement maintenue

Paris, 4 mai. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis à nouveau dans l'après-midi, à 17 heures 45, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Poincaré.

A l'issue de cette réunion, aucun communiqué officiel n'a été fait à la presse.

Au cours de la séance, qui a duré un peu plus d'une heure, le Conseil, après avoir pris connaissance des derniers télégrammes reçus de Bruxelles, a examiné la conduite à tenir par la délégation française à Gênes. Il a été décidé que l'attitude d'union avec la Belgique, en ce qui concerne le memorandum destiné à la délégation russe, sera fermement maintenue et que la position adoptée ce matin par le gouvernement français au sujet du pacte de garantie serait intégralement conservée.

Le mémorandum des Alliés est arrivé à Moscou

Londres, 4 mai. — Les journaux publient une dépêche de Gênes selon laquelle les bolchevistes ont télégraphié à Moscou les termes du memorandum que les Alliés leur ont présenté.

Il est possible que Lénine accepte ces termes et qu'il demande en même temps l'entière reconnaissance du gouvernement.

Les bolchevistes qualifient de décevante et d'insuffisante l'aide financière offerte par les Alliés dans leur memorandum.

Un bandit a été arrêté en gare d'Asnières

IL VENAIT DE TENTER D'ETRANGLER UNE VOYAGEUSE POUR LA DEVALISER

Paris, 4 mai. — Ce matin, des agents ont arrêté, vers 11 heures, à l'arrivée du train de Paris en gare d'Asnières, un repris de justice titulaire de dix condamnations militaires, O. Palisson, qui, en cours de route, avait saisi à la gorge, pour la dévaliser, une voyageuse, Mme Sénéchal.

L'agresseur, effrayé par les cris de sa victime, essayait de s'enfuir, lorsqu'il a été arrêté.

Le commissaire de police d'Asnières l'a envoyé au Dépôt.

LA GUERRE CHINOISE

L'ARMEE MOUKDENITE BAT EN RETRAITE ET LES TROUPES DE WU-PEI-FOU ENTOURENT PEKIN

Pékin, 4 mai. — Le général Wu-Pei-Fou, a tourné hier soir le flanc droit de l'armée Moukdénite.

Cette dernière bat en retraite de Chang-Sin-Tien vers Fangtai.

Les troupes de Wu-Pei-Fou entourent Pékin.

L'armée de Tchang-Tso-Lin dans ce voisinage a été dispersée.

Toute circulation par voie ferrée autour de Pékin est suspendue.

Deux avions Paris-Londres sont entrés en collision

UN BLESSE

Londres, 4 mai. — Un communiqué publié à 3 h. 30, par le contrôleur de l'aérodrome de Croydon, apprend que les avions français, appartenant à deux Compagnies différentes, et faisant le service Paris-Londres sont entrés en collision.

Les appareils ont été fortement endommagés.

Il y a eu un blessé.

Il toucha quarante fois sa prime de démobilisation

Paris, 4 mai. — Le garçon boulanger Maurice Geneste, aidé de son amie Berthe Mongin, avait réussi à toucher quarante fois sa prime de démobilisation, soit environ trente mille francs.

Geneste a été condamné par la 14e chambre à deux ans de prison, Berthe Mongin à trois mois de prison.

La fête de Jeanne d'Arc sera célébrée le 14 Mai

Le conseil de cabinet de jeudi matin s'est occupé de la fête nationale de Jeanne d'Arc qui aura lieu le 14 mai.

Il a été décidé que cette fête comporterait une cérémonie civile et une cérémonie militaire. Le ministre de l'Intérieur va en élaborer le programme.

Un dénonciateur en Conseil de Guerre

Le procès du lillois Vandaele a commencé hier à Lille

Hier, ont commencé devant le conseil de guerre de la 1re région, présidé par M. le colonel Perronnet, du 509e régiment de chars d'assaut, les débats du procès contre Henri Vandaele, âgé de 26 ans, voyageur de commerce, demeurant à Lille, prévenu d'intelligences avec l'ennemi.

M. le commandant Pauly occupait le siège du commissaire du gouvernement.

Me Gayet, avocat du barreau de Lille, assurait la défense.

L'ACCUSATION

Vandaele est accusé d'avoir, de concert avec Holtz, qui fut d'ailleurs condamné par le Conseil de guerre, à cinq ans de réclusion, dénoncé en décembre 1916, des convois de jeunes gens soumis aux obligations allemandes, mais décidés à rejoindre la France libre, par la Hollande.

Ces malheureux furent arrêtés par les Allemands à la frontière belge, ramenés à Valenciennes et condamnés par le conseil de guerre.

Des dépositions reçues à l'instruction, il ne fait aucun doute que Holtz et Vandaele ont dénoncé la tentative de fuite et bénéficié d'un régime de faveur de la part des autorités allemandes.

Vandaele est, en outre, poursuivi alors qu'il appartient au 35e R.I. pour s'être enfui de la prison militaire de Lille, pendant la nuit du 9 au 10 août 1921, en compagnie de Holtz et du sieur Coutsier. Il fut d'ailleurs condamné par contumace à la détention perpétuelle dans une enceinte fortifiée.

L'AUDIENCE

Avec une certaine désinvolture, mêlée de quelque intelligence, Vandaele discute l'accusation dont il fait l'objet et quand, poussé dans ses derniers retranchements, par l'interrogatoire serré de M. le colonel-président, il se sent à bout d'arguments, il répond par cette phrase de cliché : « Permettez-moi, mon colonel, de ne pas partager votre avis ».

En fait, il donne l'impression d'un garçon intelligent, qu'on peut considérer d'autant plus responsable des faits qui lui sont reprochés.

LES TEMOINS

On entend successivement son co-détenu, Jacques Holtz, Mme Ducroquet, demeurant à Valenciennes ; M. Mullette, maçon, à Valenciennes ; M. Georges Debarbieux, entrepreneur à Valenciennes, qui viennent déclarer au conseil que Vandaele était tristement réputé dans son pays, et qu'il fréquentait ouvertement le bureau de la police allemande, installé rue de Beaumont.

C'est ensuite Florian Dubois, agent de police ; Edouard Havez ; Achille Delain, de Valenciennes ; Auguste Potel, électricien à Maing ; Tellier, mécanicien à Valenciennes qui, étant l'ami de Vandaele, a reçu des confidences prouvant d'une façon indiscutable ses mauvaises relations avec la police allemande.

Evidemment, l'accusé proteste.

L'audience continue

Des médailles aux victimes de l'invasion

La médaille de vermeil des victimes de l'invasion est conférée aux personnes dont les noms suivent :

NORD. — Mme Devallet, à Roubaix. — Mme Lengaigne, à Denain. — M. Maurice Fontaine, à Valenciennes.

Médailles de bronze. — NORD. — M. l'abbé Becquet, curé de Roncq. — M. Bertin, à Croix. — M. l'abbé Boulogne, curé de Bachant. — M. Castelain, à Lille. — M. Caullery, à Sains-du-Nord. — M. l'abbé Colpin, curé à Lomme. — M. Cuvelier, à Beuvrages. — Mlle Dudulle, à Seclin. — M. Degraeve, à Dunkerque. — Feu Degrelle, à Sains-du-Nord. — M. Dehecq, à Villers-Pol. — M. Delajus, à Râches. — M. Desicy, à Commegnies. — M. Demarescaux, à Landrecies. — M. Desmytère, à Tourcoing. — M. Desreux, à Croix. — M. Descousseaux, à Roubaix. — M. Desurmont, à Roubaix. — M. l'abbé Dienne, à Valenciennes. — M. Diverchy, à Rœulx. — M. Docquier, à Jeumont. — M. Dolet, à Rieux. — M. Donckels, à Tourcoing. — M. Doye, à Raismes. — M. Dromby, à Douchy. — M. Druart, à Lille. — M. Dubois à Cambai. — M. Dubois, à Ostricourt. — M. Dubois, à Orechies. — M. Dubreucq, professeur au collège de Condé-sur-Escaut. — M. Dubus, à Capelle-lez-Templeuve. — M. Ducatillon, à Saint-Amand. — M. Ducroquet, à Annappes. — M. Dufour à Maubeuge. — M. Dufranne, à Hon-Hergies. — M. Dugimont, à Loos. — M. Duhamel, à Emmerin. — ... Dubot, à Lestin. — M. Duhem, à La Madeleine. — M. Dujardin, à Corbrieux. — M. Dumont, à Tourcoing. — M. Dumoulin, à Wannehain. — M. Dupas, à Valenciennes. — M. Dupont Abel à Valenciennes. — M. Dupont Charles, à Valenciennes. — M. Dupont Léon, à Valenciennes. — M. Dupont Maurice, à Valenciennes. — M. Dupont Paul, à Valenciennes. — M. Dupont de Saint-Ouen Fernand, à Valenciennes. — M. Dupré, à Roubaix. — M. Duquoit, à Cambrai. — M. Duytschaever, à Tourcoing. — M. Evin, délégué mineur à Denain. — M. Fache, à Denain.

Mme Vve Fally, née Lanthiez, à Valenciennes. — M. Faucheur, à Lille. — Mme Faucheur, à Lille. — M. Favre, à Douai. — M. Felbacque, à Seclin. — M. Feron-Vrau, à Lille. — M. Fiévet, à Camphin-en-Pévèle. — M. Gamat, conseiller de préfecture à Lille. — M. D'Halluin, à Roubaix. — Mme D'Haussy, à Monchaux-sur-Ecaillon. — M. D'Haussy, à Artres. — M. Leclercq, à Sains-du-Nord. — M. Lloyr, à Sains-du-Nord. — Mme Vve Loiset, née Leper, à Orchies. — Mme Mallez, à Thiant. — M. Pollet, à Roubaix. — Mme Saclier, à Denain. — M. Tilmant, à Sokemes. — M. Wallemme, à Sains-du-Nord. — M. Willame, à Sains-du-Nord.

Cour d'Assises du Nord

Un père indigne à Linselles

A l'audience du 4 mai, a comparu devant la Cour d'Assises du Nord, Dewaele Américo Desiré, âgé de 47 ans, teinturier à Linselles, accusé de s'être livré à des actes odieux sur sa fille. Les débats ont eu lieu à huis clos.

Dewaele a été condamné à 5 *ans de prison.*

Les exploits d'un colonial à Cambrai

L'accusé est le nommé Gaston Vignon, 20 ans, soldat au 4e régiment d'infanterie coloniale, à Toulon, en congé à Escaudœuvres.

Ce militaire se serait introduit dans un baraquement sis au Pont-d'Erre, à Cambrai, occupé par les époux Delasalle. Il aurait frappé le mari et violenté la femme.

Vignon a été *acquitté*. Défenseur : Me Escoffier.

ROUBAIX

REDACTION : 39, rue Pauvrée. Tél. 9.51
DEPOT CENTRAL : 13, rue du Bassin

FETES DE QUARTIERS

Le Comité des Fêtes du quartier de l'Epeule et de la rue de Mouvaux, dans sa dernière réunion, a arrêté le programme des grandes festivités des 1er, 2 et 3 juillet prochain, programme qui sera communiqué ultérieurement. Mais il est heureux de porter à la connaissance du public qu'un numéro presque inconnu à Roubaix sera le clou de ces fêtes. Toutes les demoiselles du quartier sont invitées à envoyer leurs nom adresse et photographie à M. le Président, au siège central du Comité des Fêtes, à l'école de la rue Brézin, pour participer à l'élection de la reine et des demoiselles d'honneur. Nul doute qu'elles seront nombreuses et que tout Roubaix et les environs vindront, dans le quartier, le 2 juillet prochain, pour y admirer notre jeune et gracieuse Reine ainsi que ses demoiselles d'honneur.

Au programme figure encore un numero non moins sensationnel, car le Comité tient à donner à nos quartiers si populeux, le maximum de festivités en son pouvoir. Un grand carnaval d'été aura lieu, ce jour-là, et plus de 3.000 francs de primes seront répartis entre les concurrents : chars, groupes et solos. Le programme détaillé du carnaval, avec ses catégories et les primes qui y seront affectées, sera détaillé incessamment.

Dès maintenant, le Comité est persuadé que tous ceux qui voudront participer à notre carnaval d'été, se prépareront avec ardeur et qu'ils enverront le plus tôt possible leur adhésion, au siège du Comité, école de garçons, rue Brézin. Les adhésions pour l'élection de la reine et des demoiselles d'honneur seront reçues jusqu'au 21 courant inclus ; celles pour le carnaval d'été jusqu'au 11 uin, dernier délai.

A DROITE !

Pour avoir circulé à bicyclette sur le côté gauche de la chaussée, M. Maurice Lesage, dessinateur, demeurant à Mouvaux, Bd Carnot, 405, a récolté une contravention.

ET LA PLAQUE ?

M. Constant Claeyssens, négociant en fer à Tourcoing, a fait l'objet d'un procès-verbal pour avoir circulé en ville avec une bicyclette dépourvue de plaque d'identité.

TROP NUIT

Procès-verbal pour ivresse manifeste a été rédigé à la charge de M. Louis Troost, infirmier à Tournai.

ACCIDENTS DU TRAVAIL

Chez Desquenes Aristide, Deporter Louis, Place du Progrès, 51, Roubaix, 20 jours. — A la Société Roubaisienne par le Gaz, Sécamber Camille, rue du Brueil, 7, à Wattrelos, 14 jours. — Chez Henri Boulanger, frères, Grumiaux Clovis, rue de Wattignies, 30, Blanc-Seau-Tourcoing, 15 jours. — Chez Gaydet, teinture-impressions, Vico Elise, rue de Naples, 9, c. Vve Debaillie, 12, Roubaix, 12 jours. — Chez Delebois et Walbauw Rolland Alfred, rue des Bouchers, Blanc-Seau-Tourcoing, 15 jours. — Chez A. Lepoutre, Madeleine Verlinde, rue de Mouscron, à Etaimpuis, 10 jours. — Chez Dazin-Motte, Vandegenage Clara, rue Jouffroy, 115 à Roubaix, 3 semaines. — Chez Achille Senneville et fils, Cirez Alexis, rue Sainte-Elisabeth, 52, à Roubaix, 12 jours — Chez A. Lorriaux, Auguste Verhoyen, rue Newton, 27, c. Deudryck, 27, 12 jours. — Chez Pauchant-Leclercq, Bonte Fernand, rue du Scieur-Dottignies, Belgique, 8 jours. —Chez Motte-Bossut fils, Vandenbossche Henri, rue d'Alger, Roubaix, 15 jours. — Chez Motte-Bossut fils, Decruynaere Victor, rue du Gauquier, 115, à Wattrelos, 12 jours. — Chez Motte-Bossut fils, Ghys Raymonde, rue de Tunis, 50, Roubaix, 15 jours. — Chez Désiré Honoré, Vanœck Jean, rue d'Oran, cité Florin, 4, Wattrelos, 3 semaines.

LE NORD-TOURISTE

Dimanche prochain 7 Mai, Excursion cycliste à Tournai. Itinéraire : Le Canal, Estaimbourg, Pecq, Tournai. Retour par Froyennes, Templeuve, Toufflers, Lannoy. Départ à 7 heures du siège du Nord-Touriste, 11, Contour St-Martin, à Roubaix.

FEUILLETON DU 7 MAI. — N° 68

Film GAUMONT

PARISETTE

GRAND-CINÉ ROMAN

de Louis FEUILLADE

ADAPTÉ

par Paul CARTOUX

ONZIEME EPISODE

La fortune de Joaquim

UNE RENCONTRE INTERESSANTE

Dans sa prison fleurie, Cogolin continuait à recevoir des visites.

Le défilé ne cessait point.

A la fin de la journée, un peu excédé par tant d'empressement de la part de la population niçoise, il décida d'y mettre un terme.

— Garçon ! appela-t-il.

Il voulait sans doute par cette expression dire « gendarme », car le militaire de service apparut.

— Voudriez-vous, demanda le prisonnier, dire au commissaire qu'il ait l'obligeance d'avertir que je ne reçois plus.

— C'est que, fit remarquer très respectueusement le planton, il y a encore beaucoup de gens qui attendent

— Tant pis, vous direz que je ne suis pas là.

Désignant d'un geste discret la cellule, le militaire fit remarquer à l'encaisseur qu'il était toujours en prison, et qu'une réponse de ce genre rencontrerait beaucoup d'incrédules.

— Surtout, ajouta-t-il, qu'il y a un monsieur qui insistait particulièrement pour vous voir, il m'a même prié de vous passer sa carte.

— Vous l'avez ?

— Non.

— Eh bien alors, renvoyez tout le monde.

Le planton s'en fut expliquer à la foule, avide de contempler l'innocence persécutée, que la pire persécution était encore celle des honnêtes gens.

Et tout le monde s'en fut très désappointé, sauf le monsieur qui, tenace, tendit de nouveau sa carte à l'introducteur officiel, et le pria de faire valoir à M. Cogolin que ce qu'il avait à lui dire était extrêmement urgent.

Retour du gendarme dans la cellule, examen rapide par Cogolin de la carte qu'on lui tendait, et sur laquelle il lut « Alvarez ». Sa physionomie prit une autre expression.

— En effet, dit-il, faites entrer !

— Ah ! ah ! Monsieur change d'avis ! plaisanta le militaire.

— Ne vous occupez pas de ça !

Soyez sérieux dans votre service, et dites à M. Alvarez que je l'attends.

Le banquier portugais fit son entrée dans la prison après quelques instants. Il avait comme tout le monde appris par les journaux l'aventure de son sauveur, mais il n'en fut pas moins stupéfait de voir que la reconnaissance générale s'était exprimée avec autant de fleurs et de cadeaux.

Il s'excusa d'arriver les mains vides.

— Voyez-vous, monsieur Alvarez, lui dit Cogolin, je ne vous mentais pas à Marseille quand je vous affirmais mon innocence !

Aujourd'hui, vous m'admirez, si je puis dire, au milieu des roses et des palmes. Vous aviez affaire non seulement à un honnête homme, mais à un martyr !

— C'est vrai, dit Alvarez, mais je n'en avais jamais douté. Vous allez me raconter ce qui vous est arrivé depuis que vous avez quitté ma villa ?

Et pour la centième fois peut-être, avec un entrain qui ne s'était pas altéré, le garçon de recettes recommença le récit de ses aventures, depuis l'instant où il avait quitté, sous l'habit d'un révérend anglais, la demeure fastueuse de son hôte.

Quand il eut terminé son histoire, et qu'Alvarez l'eut félicité comme il convenait, Cogolin changea de ton et demanda à son auditeur un renseignement qu'il avait à cœur d'obtenir depuis l'instant où le banquier l'avait obligé à aller chez M. da Costabella, car c'était après cette visite, d'ailleurs heureuse pour lui par certains côtés, qu'avaient commencé toutes les péripéties dont il avait été le héros.

— Dites-moi franchement, s'enquit-il donc, pourquoi vous avez été si impatient de me voir aller chez M. da Costabella, quel intérêt vous aviez à ce que je puisse m'y introduire, puisqu'il semble bien que vous ne connaissez pas du tout les liens qui pouvaient m'unir au marquis.

— Mais je les ignore encore.

— Le marquis, répondit l'encaisseur, est le grand-père de ma nièce, Parisette, que vous avez dû voir d'ailleurs à la villa Claudia.

— Et qui ressemble tant...

— Je sais ce que vous allez dire, à l'autre petite-fille du marquis, Manoëla ?

— C'est cela même.

— Puisque vous n'êtes au courant de rien, je comprends encore moins les mobiles qui vous ont poussé à m'envoyer à la villa ?

Alvarez ne répondit pas tout de suite.

Cogolin répéta :

— Je vous ai parlé sans détours, moi, même dans un moment où ma franchise pouvait avoir de graves inconvénients. Vous n'avez aucune raison de me dissimuler vos sentiments. Pourquoi vous intéressez-vous tant à M. da Costabella ?

— C'est très difficile à dire.

— Mais encore...

— N'insistez pas. C'est une affaire qui ne regarde que moi.

— Pardon, vous y engagiez les autres, puisque ça n'est pas vous qui vous êtes dérangé pour aller jusqu'à sa demeure. Nous sommes entre nous.

J'ai besoin de connaître exactement qui est M. de Costabella puisque je vous le dis, il est le grand-père de Parisette, que je n'ai pas eu le temps de faire avec lui très ample connaissance.

— Vous voulez savoir la vérité ?

— J'aimerais beaucoup la connaître...

— Eh bien, vous êtes-vous demandé, mon cher Cogolin, comment M. da Costabella possédait une fortune aussi considérable que celle qu'il semble avoir ?

— Ma foi non, et e vous avoue que je ne lui ai pas posé une question aussi indiscrète.

— Eh bien, je vais vous le dire, moi. Il y a quelques mois à peine que M. da Costabella s'est enrichi.

— Ah ! ah !

— Ce détail ne vous frappe pas ?

— Non. Je ne vois pas l'intérêt qu'il présente, pour moi du moins. Vous savez, un marquis, un Portugais, c'est toujours des gens riches à mon avis.

— Vous avez l'imagination simpliste, Cogolin.

— C'est possible. On me l'a déjà dit.

— Si vous aviez connu celui que vous appelez le grand-père de votre nièce, l'an dernier, par exemple, vous auriez vu un gentilhomme de fort bonne mine, d'ailleurs, mais qui n'avait pour entretenir sa propriété en ruines que des ressources extrêmement modiques. Il me devait beaucoup d'argent.

— Ah ! c'est une rancune de créancier, et vous vouliez savoir s'il était solvable ?

— Non, non, je ne plaisante pas. Je suis d'ailleurs enchanté maintenant que vous m'ayiez posé toutes vos questions, car je vous estime assez, monsieur Cogolin, pour considérer comme de mon devoir de vous renseigner sur la personnalité d'un homme qui est peut-être de votre famille, comme vous le dites, mais qui, je le crois, n'est pas digne de votre sympathie.

— Oh ! oh ! faites attention à vos paroles, protesta le garçon de recettes.

— J'y fais très attention.

« Donc, M. da Costabella devait des sommes considérables. J'ai été les lui réclamer chez lui. Pour des raisons qui n'ont rien à voir avec la question qui nous préoccupe, et parce qu'il n'avait aucune disponibilité, il m'a mis à la porte de son château.

« Il y avait des années que ma banque lui faisait crédit, je m'étais moi-même porté garant de sa solvabilité.

« Cela ne pouvait pas continuer. Je décidai de faire vendre sa propriété et ses meubles.

— Les affaires sont les affaires !

— Comme vous le dites. Or, la veille de la saisie, un vol considérable a été commis chez moi. Je possédais dans un coffre-fort soigneusement cachés, des lingots d'or et sommes importantes. Tout m'a été ravi.

J'avais un gardien spécial pour cette fortune, ce gardien a été assassiné. Et quelques jours après, M. de Costabella me payait tout l'argent qu'il me devait.

— Vous avez retrouvé les assassins de votre gardien ?

— Précisément non, et c'est ce qui est grave.

— On a fait des recherches, là-bas ?

— Oui, naturellement.

— La police portugaise est-elle aussi habile que la nôtre ?

— Oh ! ça...

— Eh bien alors ne vous frappez pas !

— Mais j'ai, personnellement, fait mon enquête. Et je n'ai jamais pu retrouver la trace d. l'assassin. C'est troublant !

— En effet.

— Remarquez bien que je n'affirme pas qu'il y a eu corrélation directe entre ce meurtre, ce vol et la soudaine richesse du marquis. Je n'ai pas de preuve matérielle, par conséquent pas de certitude. Mais vous m'avouerez que, sans être soupçonneux de nature, et sans avoir envie de calomnier personne, il y a là une coïncidence étrange ?

— Evidemment.

(*A suivre*).

Le 11me épisode sera projeté à partir du 12 mai, à l'écran du CASINO, place du Théâtre, à Lille.

13.652.